

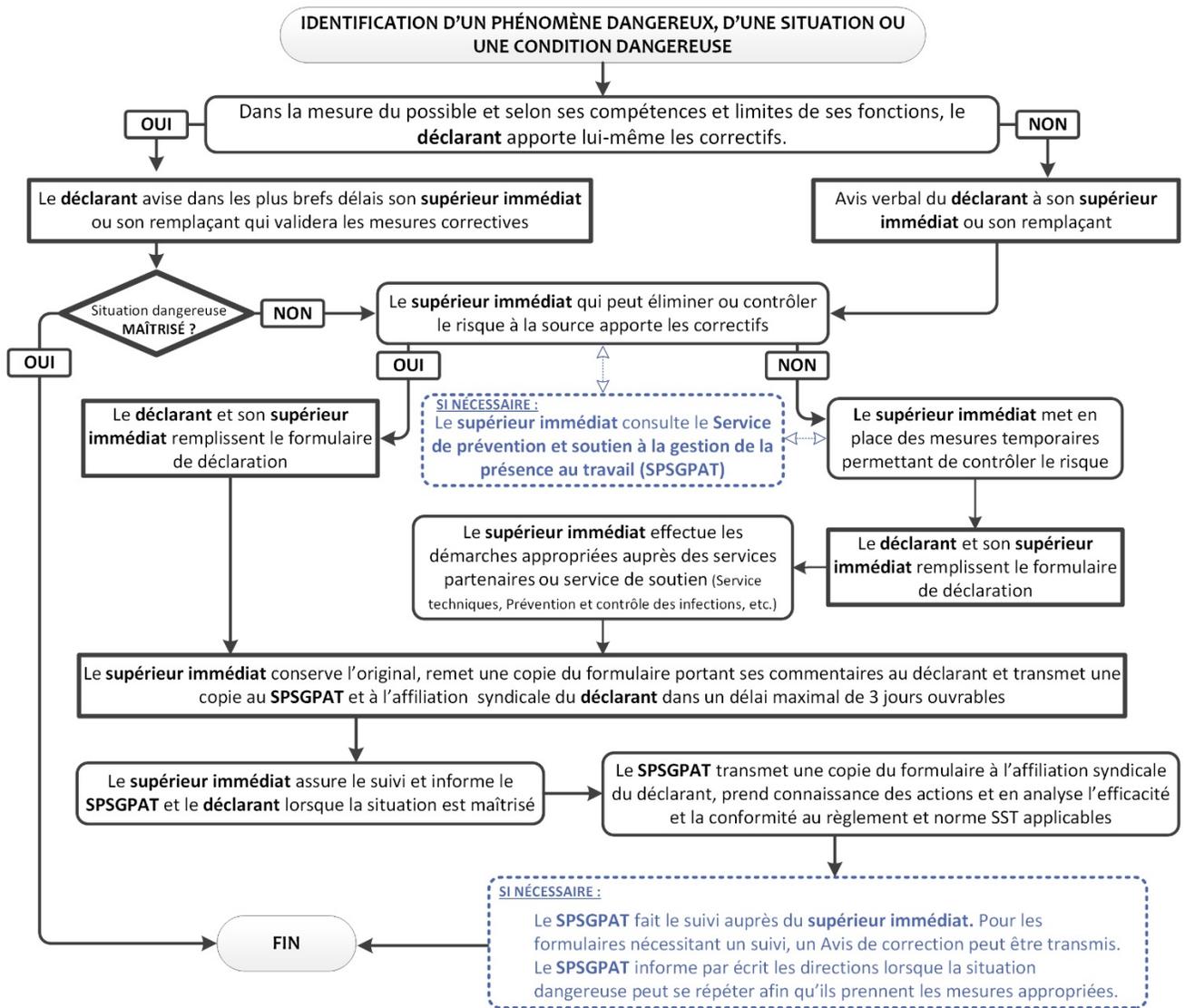
# Formulaire de déclaration, d'analyse et de maîtrise d'une **SITUATION DANGEREUSE** au travail

## RISQUE pour le TRAVAILLEUR

### LE TRAVAILLEUR DOIT UTILISER CE FORMULAIRE POUR DÉCLARER :

- Toute situation anormale ou irrégulière concernant les lieux, les équipements, l'instrumentation ou les conditions d'exercice de son travail pouvant représenter un danger pour sa santé, sa sécurité et son intégrité physique

### PROCESSUS DE DÉCLARATION (utilisation du formulaire) :





FORMULAIRE de déclaration, d'analyse et de maîtrise d'une situation dangereuse au travail

S I T U A T I O N D A N G E R E U S E

# RISQUE pour le TRAVAILLEUR

## À COMPLÉTER PAR LE DÉCLARANT

### IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Nom, Prénom :

Titre d'emploi :

Matricule :

Service/Unité/Département :

Installation :

### DESCRIPTION DU PHÉNOMÈNE DANGEREUX OU DE LA SITUATION/CONDITION DANGEREUSE

Date de la déclaration :

Lieu (local/endroit) :

Description de la situation :

Solution(s) proposée(s) :

SIGNATURE DU DÉCLARANT : \_\_\_\_\_

Formulaire remis au supérieur immédiat en date du : \_\_\_\_\_

## À COMPLÉTER PAR LE SUPÉRIEUR IMMÉDIAT AVEC LE DÉCLARANT

### ANALYSE DES MESURES PRÉVENTIVES ET/OU DE PROTECTION À PRENDRE - Voir le « Schéma décisionnel » au verso

Mesures temporaires (si nécessaire) :

Mesures permanentes :

## À COMPLÉTER PAR LE SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

### IDENTIFICATION DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

Nom, Prénom :

Téléphone :

### COMMENTAIRES CONCERNANT LES MESURES PRÉVENTIVES ET/OU DE PROTECTION IDENTIFIÉS À LA SECTION 2

Actions prises / Démarches en cours :

Nom des partenaires impliqués :

Mises en place des mesures préventives et/ou de protection pour régler la problématique ?  COMPLÉTÉ  EN COURS

SIGNATURE DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT : \_\_\_\_\_

DATE : \_\_\_\_\_

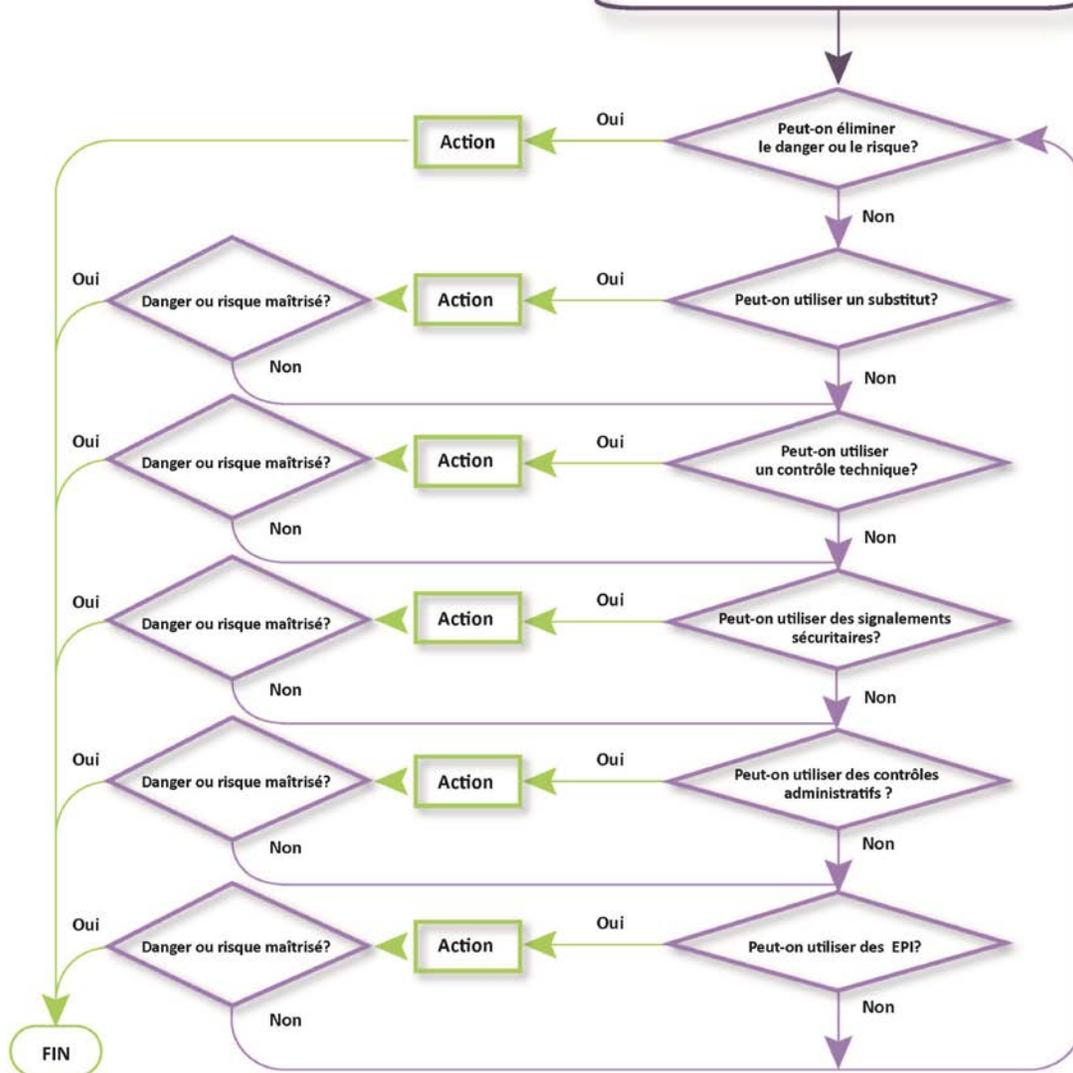
Le supérieur immédiat conserve la copie originale du formulaire, remet une copie du formulaire portant ses commentaires au déclarant et transmet une copie numérique (scan/fax) au secteur Prévention : [sss.prevention.cissslav@ssss.gouv.qc.ca](mailto:sss.prevention.cissslav@ssss.gouv.qc.ca)

SECTION RÉSERVÉE AU SECTEUR PRÉVENTION

Date de réception : / /

N° Dossier :

## SCHÉMA DÉCISIONNEL SÉLECTION DES MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION



**1-L'élimination** du danger par la modification de l'aménagement des lieux de travail ou de l'organisation du travail, l'amélioration ou la création de nouvelles pratiques ou procédures de travail;

**2-La substitution**, soit le remplacement d'un processus, d'un produit, d'un matériau ou d'un équipement par un autre, plus sécuritaire;

**3-Les contrôles techniques**, c'est-à-dire des moyens de réduire la possibilité de contact avec la source de danger. À titre d'exemple, des systèmes de ventilation, des gardes de protection sur des machines ou des systèmes de réduction du bruit;

**4-La signalisation** de danger, de technologies nouvelles ou modifiées, des systèmes d'avertissement ou de sensibilisation aux phénomènes dangereux (témoins lumineux, bouton de panique, avertisseurs sonores);

**5-Le contrôle administratif**, par exemple des procédures de travail sécuritaire, des séances de formation destinée aux travailleurs, l'ordonnancement et l'attribution des tâches et des restrictions d'accès aux heures de travail, etc.

**6-L'équipement de protection individuelle** et la mise en place de mesures pour en assurer l'utilisation et l'entretien adéquat.

## Support-conseil et expertise SST

Le secteur prévention du service de prévention et soutien à la gestion de la présence au travail (SPSGPAT), tel que stipulé dans la « **Procédure de déclaration, d'analyse et de maîtrise d'une situation dangereuse au travail** » apporte un support-conseil et son expertise dans la gestion des risques associés au travail. Des mesures de prévention sont proposées, s'il y a lieu, sur les normes de santé et de sécurité applicables aux lieux et équipements de travail. Un rapport d'intervention peut être produit présentant des recommandations spécifiques sur un problème particulier.

**Le secteur prévention du SPSGPAT peut être contacté au :**

Centre Jeunesse de Laval  
308 Cartier Ouest, local 505  
Laval (QC) H7N 2J2

Téléphone : (450) 975-4150  
 > Préventionnistes **#4106** ou **#6022**  
 > Technicien en hygiène du travail **#3950**

Télécopieur : (450) 975 - 4255  
 Courriel : [sst.prevention.ciSSLav@sss.gov.qc.ca](mailto:sst.prevention.ciSSLav@sss.gov.qc.ca)